

Marigny Initiatives

Le journal municipal de la commune de Marigny-le-Lozon



Le projet d'aménagement du bourg de Marigny a été récompensé par le trophée de l'investissement local qui a été remis le samedi 17 octobre 2020 lors de l'assemblée générale des maires de la Manche.

AUTOMNE 2020

visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com



Le mot du Maire...

Le 17 octobre dernier, la commune a reçu le prix des Trophées de l'investissement local pour la qualité de réalisation de la première tranche de l'aménagement du bourg de Marigny. Fruit d'un partenariat entre l'Association des Maires de la Manche et la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie, cette récompense revêt une importance certaine puisqu'elle met en valeur les réalisations qui participent à la croissance des territoires, améliorent le patrimoine et la qualité de vie des citoyens. Telles sont bien les motivations voulues par la municipalité quand elle a engagé les travaux de réaménagement du bourg. Les efforts restent bien sûr à poursuivre, notamment en matière de maintien des commerces locaux, d'amélioration de l'habitat et de redynamisation de la vie locale.

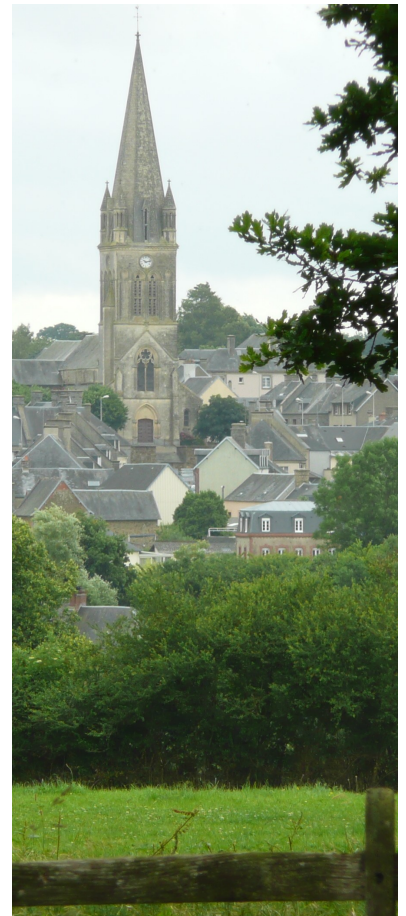
Les réponses à ces problématiques se dessinent peu à peu avec la mise en place du programme d'amélioration de l'habitat, la création de la commission communale de développement économique et l'ouverture du pôle public.

Fin septembre, Saint-Lô Agglo a lancé un dispositif d'aides financières pour la rénovation des logements. Il permet aux propriétaires occupants et aux bailleurs d'améliorer la performance énergétique de leur logis, améliorer un habitat dégradé ou insalubre ou adapter une résidence à une difficulté de mobilité (vieillesse, handicap). Des permanences du CDHAT ont lieu à Marigny. N'hésitez pas à venir les rencontrer pour présenter vos projets de rénovation !

Nouveauté de ce mandat, la commission « développement économique » pilotée par Adèle Hommet, assistée de Serge Maroie, Martine Legendre, Emmanuel Lagrange, Désiré Tapsoba et Pascal Gires, agit en proximité. La commune n'ayant pas cette compétence, le travail de la commission permet d'apporter un soutien direct aux commerçants et artisans de Marigny et de Lozon. Une attention particulière est portée à la réouverture d'une épicerie dans le bourg de Marigny, la reprise de la boucherie, l'accueil de nouveaux commerçants...

Le 5 janvier 2021, le pôle public ouvrira (enfin !) ses portes. Cette structure se veut être un lieu de vie et d'échanges : chacun pourra y trouver une réponse rapide et efficace dans les démarches administratives liées à l'emploi, la retraite, la famille, le social, le logement... En regroupant l'agence postale, la maison de services au public, la mairie, la bibliothèque, le comité départemental de la randonnée pédestre, le pôle public s'inscrit pleinement dans une volonté affirmée : maintenir, moderniser et améliorer les services publics tout en facilitant l'accès à la culture à Marigny-le-Lozon, pour bien vivre ensemble !

Fabrice LEMAZURIER



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 8
Artisans et commerçants	9 à 11
Bienvenue	12
Marché de Marigny	13
Infos pratiques	14 à 16
Passé récent	17
Zoom	
Maison de Retraite	18
Les services dans la commune	20

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, HOMMET Adèle, BOURBEY Marc, LEGRAVEREND Jean-Claude, OSMOND Marie-Noëlle, MAROIE Serge, GENET Philippe, PRADEAU-BREARD Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LE BUZULLIER Chantal, LAMOUREUX Serge, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, GIRES Pascal, BISSON Caroline, FAUVEL Véronique, MARTIN Fabienne, MAUDUIT Ludovic, LESAGE Florence, BIARD Angélique, DOLOUE Cédric, LAGRANGE Emmanuel, BISSON Valérie, LEVAVASSEUR Nadège, TINET Ophélie, LESOUF Nicolas.

Séance du 7 juillet 2020

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

AMENAGEMENT DE BOURG DE MARIGNY – TRANCHE 1 : avenant 3 lot 1

Lot n°01: TERRASSEMENT VOIRIE EAUX PLUVIALES MACONNERIE MOBILIER

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise COLAS de SAINT-LO et autorise le maire à signer l'avenant présenté ci-dessous:

Objet : Surcoûts liés au COVID 19, plaquage du mur sur les sanitaires publics.

Marché initial	741 157.85 € HT
Avenant n° 1	+ 62 288.80 € HT
Avenant n° 2	+ 1 746.30 € HT
Avenant n° 3	+ 5 900.00 € HT
Nouveau montant du marché	811 092.95 € HT
Modification en %	+ 9.43 %

ANNULATION DES LOYERS D'AVRIL A LA MAISON MEDICALE

Afin de venir en soutien aux professionnels de santé de la maison médicale pendant la période de confinement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler les loyers d'avril 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'annulation des loyers d'avril 2020 des professionnels de santé de la maison médicale de Marigny-le-Lozon

ANNULATION DE LOYERS DU RESTAURANT LE FIL DES SAISONS

Afin de soutenir le restaurant « le Fil des Saisons » pendant la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose l'annulation des loyers du restaurant du mois de mars à août 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'annulation des loyers du restaurant « le Fil des Saisons » du mois de mars à août 2020.

LOCATION DES SALLES : REMBOURSEMENT DES ARRHES.

Dans le contexte de crise sanitaire qui touche notre pays depuis le 17 mars 2020 avec l'impossibilité de se réunir en groupe, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rembourser les arrhes versées pour les locations de salle des fêtes suivantes :

SALLE DES FETES	MONTANT
SALLES DES FETES DE LOZON	1 200 €
SALLE DES FETES JARDIN PILLARD	320 €
SALLE DES FETES PLACE WESTPORT	180 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le remboursement des arrhes ci-dessus.



Salle des fêtes de Lozon

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

AVIS SUR L'INSTALLATION CLASSEE SAS BIOGAZ (CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A PIROU)

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE sur la demande présentée par la société SAS BIOGAZ De BEL AIR dont le siège social à Pirou, pour la création d'une unité de méthanisation agricole située route de l'Eventard à Pirou.

MANCHE NUMERIQUE : CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre définissant les modalités et les conditions d'accès aux services numériques. Chaque prestation de services donnera lieu à la signature de conditions particulières qui seront annexées à la convention-cadre.

CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

La direction de la Poste nous a fait connaître sa décision de fermer prochainement le bureau de Poste de Marigny-le-Lozon. Par convention la Poste propose à la mairie de Marigny-le-Lozon d'accueillir dans les locaux du futur pôle public une agence postale communale. L'enjeu principal étant de continuer à proposer aux habitants un certain nombre de produits ou services postaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour intégrer le projet postal dans le pôle public sous condition d'un accompagnement financier de la Poste à hauteur de 50 000 € pour les travaux d'installation et de 12 552€/an pour le fonctionnement.

De plus, le conseil municipal demande la mise en place d'un complément postal dans la future épicerie (avec un accompagnement financier de la Poste à hauteur de 350 €/mois)

ASSOCIATION LES JARDINS FAMILIAUX : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la subvention suivante pour l'année 2020 de 100 €

MANCHE NUMERIQUE : CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL POUR LE PREMIER DEGRE

Dans le cadre du bassin de formation et afin d'offrir aux écoles suivantes l'accès à l'ENT « One » :

Marigny : 13 classes

Hébécrevon : 5 classes

La Chapelle Enjuger : 4 classes

Saint-Gilles : 5 classes

Rémilly sur Lozon : 5 classes

Collège Jean Monnet : 1 classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre définissant les modalités et les conditions d'accès aux services numériques relatifs à l'environnement numérique de travail pour le premier degré pour le bassin de formation.



QUESTIONS DIVERSES

ECOLE JULIEN BODIN

L'école Julien Bodin est labellisée E3D (École en Démarche globale de Développement Durable). Cette démarche globale de développement durable apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés.

MARCHE BIO A MARIGNY

Tous les vendredis de 16h à 19h présence de 4 producteurs bio place Westport.



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Séance du 8 septembre 2020

Absente excusée : LEVAVASSEUR Nadège

Pouvoir : LEVAVASSEUR Nadège donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : PROGRAMMATION 2020

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 qui a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Dans le cadre de la DETR pour l'année 2020, le conseil municipal adopte le principe des opérations suivantes au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Réfection de l'étanchéité de la couverture de la salle des fêtes – Place Westport :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	80 %	65 701.33 €
DETR	20 %	16 425.33 €
Total	100 %	82 126.66 €

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : DESIGNATION DES MEMBRES

Selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a approuvé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et sa composition. Cette commission est composée de 78 membres, répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants, avec au minimum un représentant par commune.

Considérant ce mode de calcul, 2 membres de notre commune, conseiller communautaire ou maire, doivent être désignés pour représenter la commune au sein de la CLECT de Saint-Lô Agglo.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

DESIGNE les personnes suivantes pour représenter la commune à la CLETC :



Huguette BESSON



Philippe PRADEAU BREARD

PROJET URBAIN PARTENARIAL SUR LA PARCELLE C 138- COMMUNE DELEGUEE DE MARIGNY

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le projet de convention relatif au projet urbain partenarial,

Monsieur le Maire précise qu'un projet de permis d'aménager concerne huit maisons d'habitation sur la parcelle cadastrée n° C 138 (numérotation avant bornage),

Lors de l'instruction du certificat d'urbanisme, il est apparu qu'une extension des réseaux d'eaux usées et d'électricité est nécessaire dans ce secteur pour un montant estimé à 42 000 €.

M le Maire propose de mettre à la charge du propriétaire cette extension dont l'estimation s'élèverait à 42 000 euros et ce par le biais du projet urbain partenarial (PUP). Pour ce faire une convention sera passée entre la ville et le propriétaire du terrain et précisera toutes les modalités de ce partenariat. M le Maire donne lecture des principales dispositions de ce projet de convention. Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de taxe d'aménagement pendant une durée qui ne peut excéder 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du code de l'urbanisme,
- d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre de la parcelle C 138 (numérotation avant bornage), sise à lieu-dit Le Clos au seigneur à Marigny ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de la taxe d'aménagement sera de 5 années.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

AVENANTS POUR LE MARCHÉ DU POLE PUBLIC

Avenant n° 3 lot 5: PLAFONDS SUSPENDUS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise G'PLAF de ST JEAN DE DAYE et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : plafonds extérieurs.

Marché initial	17 167.92 € HT
Avenant n° 1	- 387.97 € HT
Avenant n° 2	+ 439.71 € HT
Avenant n° 3	+ 1 109.71 € HT
Nouveau montant du marché	18 329.37 € HT
Modification en %	6.77 %

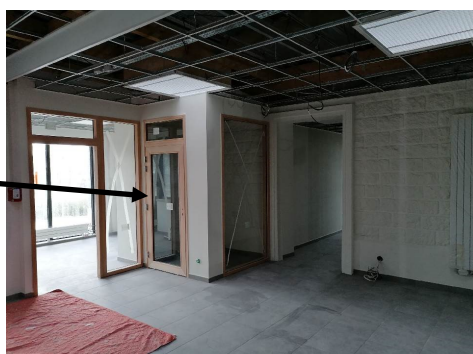
Avenant n°4 Lot 9 : CHAUFFAGE GAZ – PLOMBERIE - VENTILATION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise DEPERIERS-CATHERINE de MARIGNY-LE-LOZON et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : Modification des toilettes du rez-de-chaussée

Marché initial	106 277.00 € HT
Avenant n° 1	- 400.00 € HT
Avenant n° 2	+ 12 565.00 € HT
Avenant n° 3	- 31.00 € HT
Avenant n° 4	+ 600.00 € HT
Nouveau montant du marché	119 011.00 € HT
Modification en %	+ 11.98 %

Emplacement du visio-relais



Avenant n° 4 lot 1: GROS ŒUVRE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise MAZZERI de CONDE et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : modification partielle des réseaux EU, coffre 80 x 100.

Marché initial	162 414.63 € HT
Avenant n° 1	- 809.99 € HT
Avenant n° 2	+ 5 617.50 € HT
Avenant n° 3	- 744 55 € HT
Avenant n°4	+ 3 000.00 € HT
Nouveau montant du marché	169 477.59 € HT
Modification en %	+ 4.35 %

Avenant n° 6 lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES - PLATRERIE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décidé, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise HERPIN-GUEROULT de COUTANCES et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : modification de l'accueil

Marché initial	95 311.52 € HT
Avenant n° 1	- 1 248.05 € HT
Avenant n° 2	+ 14 258.49 € HT
Avenant n° 3	- 6 017.00 € HT
Avenant n° 4	modification RIB
Avenant n° 5	- 371.17 € HT
Avenant n° 6	+ 2 533.53 € HT
Nouveau montant du marché	104 467.32 € HT
Modification en %	+ 9.61 %

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

MANCHE NUMERIQUE : SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE TELECOM

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention cadre n°20200902 avec Manche Numérique afin de bénéficier de la fibre optique sur les bâtiments du pôle public et de l'école Julien Bodin.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre n°20200902 et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Plan de relance saint-lois : Saint-Lô Agglo s'est mobilisée pour soutenir les entreprises du territoire par le biais du plan « territoire de relance ». Trois entreprises de Marigny ont bénéficié d'une aide.

Paiement de proximité : ce service permet de régler en numéraire chez un buraliste agréée les factures émises par la collectivité, les amendes et les impôts.

Commission intercommunale des impôts directs : monsieur le Maire informe qu'il a désigné Madame BESSON Huguette et Monsieur Gilbert LEMOINE en tant que membres de la commission intercommunale des impôts directs.

Point sur la rentrée scolaire à l'école Julien Bodin : 332 élèves + 9 élèves de l'IDRIS

Commission de contrôle des listes électorales : Chantal LE BUZULLIER est désignée membre de la commission de contrôle. Le délégué de l'administration reste Monsieur Denis RABASSE et le délégué du tribunal Monsieur Gérard DEPERIERS

CALENDRIER DES ELUS

14/09 18h : visite des locaux de la Poste

19/09 : rando vélo duo Normand

3/10 10h : visite des bâtiments communaux de Lozon et de Marigny par les conseillers municipaux

6/10 20h : prochain conseil municipal



Logement derrière la poste.

Séance du 6 Octobre 2020

Absents excusés : Véronique FAUVEL, Noël MONTAGNE, DOLOUE Cédric,

Pouvoirs : MONTAGNE Noël donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude, FAUVEL Véronique donnant pouvoir à LEMAZURIER Fabrice, DOLOUE Cédric donnant pouvoir à MAUDUIT Ludovic .

REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez l'intégralité du règlement intérieur du conseil municipal sur le site internet de la commune.

TRANSFERT DE PROPRIETE ENTRE LE COLLEGE « JEAN MONNET » ET LA COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

Dans le cadre du transfert foncier entre le syndicat intercommunal de gestion du CEG de Marigny et la communauté de communes de Marigny à SAINT-LO AGGLO, le département propose à la commune de Marigny-le-Lozon l'acquisition à titre gratuit des parcelles :

Section	Nu-méro	Rue	superficie
AB	637	Rue des Sports - Marigny	37 ca
AB	636	Rue des Alleux - Marigny	3 a 94 ca
TOTAL			4 a 31 ca

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal : Accepte le transfert des parcelles AB 636 et AB 637 (commune déléguée de Marigny) au profit de la commune de Marigny-le-Lozon, dit que cette acquisition est gratuite et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert de propriété.



Lavoir de Lozon.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

AVENANTS POUR LE MARCHÉ DU POLE PUBLIC

Avenant n°2 Lot : MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec la SARL LEROUXEL Florence de MARIGNY-LE-LOZON et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : modifications liées à l'aménagement de l'agence postale.

Marché initial	39 000.00 HT
Avenant n° 1	+ 12 899.01€ HT
Avenant n° 2	+ 3 298.00 € HT
Nouveau montant du marché	55 197.01 € HT
Modification en %	+ 41.53 %

Avenant n° 7 Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES - PLATRERIE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise HERPIN-GUEROULT de COUTANCES et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : modification de la banque d'accueil

Marché initial	95 311.52 € HT
Avenant n° 1	- 1 248.05 € HT
Avenant n° 2	+ 14 258.49 € HT
Avenant n° 3	- 6 017.00 € HT
Avenant n° 4	modification RIB
Avenant n° 5	- 371.17 € HT
Avenant n° 6	+ 2 533.53 € HT
Avenant n° 7	+ 3 381.25 € HT
Nouveau montant du marché	107 848.57 € HT
Modification en %	+ 13.15 %

Avenant n° 3 Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise LECARDONNEL de CARANTILLY et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : couverture.

Marché initial	41 215.00 € HT
Avenant n° 1	- 998.00 € HT
Avenant n° 2	- 781.13 € HT
Avenant n° 3	+ 1 895.00 € HT
Nouveau montant du marché	41 330.87 € HT
Modification en %	+ 0.28 %

Avenant n° 4 Lot 8: ELECTRICITE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, de conclure l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise LEPELLEY de SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES et autorise à signer l'avenant présenté ci-dessous :

Objet : modification de la banque d'accueil

Marché initial	66 000.00 € HT
Avenant n° 1	- 515.75 € HT
Avenant n° 2	+ 5 555.95 € HT
Avenant n° 3	+ 3 195.33 € HT
Avenant n° 4	+ 2 995.18 € HT
Nouveau montant du marché	77 230.71 € HT
Modification en %	+ 17.01%



CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

ANNULATION DE LOYERS DU RESTAURANT LE FIL DES SAISONS

Afin de soutenir le restaurant « le Fil des Saisons » pendant le contexte de crise sanitaire, Monsieur le Maire propose l'annulation des loyers du restaurant du mois de septembre 2020 jusqu'à l'ouverture de la véranda (pour mémoire le loyer mensuel est actuellement de 673.70 €).

Cette véranda permettra d'étendre la surface et d'accueillir davantage de clientèle dans le respect des règles liées à la contrainte du covid.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'annulation des loyers du restaurant « le fil des saisons » du mois de septembre 2020 jusqu'à l'ouverture de la véranda.

AMENAGEMENT D'UNE VERANDA AU RESTAURANT « LE FIL DES SAISONS » : autorisation de dépôt de la demande d'autorisation de travaux (AT) et d'une déclaration préalable (DP)

Monsieur le Maire présente le dossier de déclaration préalable et d'autorisation de travaux portant sur la création d'une véranda au restaurant « le Fil des Saisons ».

La commune étant maître d'ouvrage, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'autorisation prévues par le code de l'urbanisme auprès des services compétents et à constituer les dossiers nécessaires à ces procédures.

Le conseil municipal :

- approuve le dossier de demande de déclaration préalable et d'autorisation de travaux
- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire relative à l'opération suivante : création d'une véranda au restaurant « le Fil des Saisons » et à signer toutes pièces nécessaires en rapport avec cette demande



QUESTIONS DIVERSES

Commission communale des impôts directs

Au vu de la liste établie par le conseil municipal, madame la directrice départementale des finances publiques a désigné les commissaires de la CCID suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1/HEROUARD Yves	BISSON Valérie
2/ROBIOLLE Daniel	LE BUZULLIER Chantal
3/TURGIS Pierre	DENIS Jean-Claude
4/RABASSE Denis	LAGRANGE Emmanuel
5/LEGRAVEREND Jean- Claude	HINARD Serge
6/GIRES Jean-Yves	MARIE Véronique
7/DEPERIERS Gérard	MONTAGNE Noël
8/LEMOINE Gilbert	TAPSOBA Désiré

La première réunion est prévue le 14 octobre à 10h.

Borne WIFI public :

Les bornes de WIFI public seront installées en fin d'année dans la commune. Il y a lieu de signer une convention avec l'agence immobilière Beryl Immobilier pour autoriser l'installation d'une borne relais sur son bâtiment. Le conseil municipal remercie Madame Folliot pour sa collaboration permettant de mener à bien ce projet.

Travaux au pôle enfance :

Les travaux de réaménagement de l'accueil du pôle enfance débuteront le 23 novembre. Un support d'information sera diffusé aux utilisateurs de la structure semaine 45 ou 46.

Repas des aînés de Marigny :

L'association « le fil d'Argent » informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de repas des Aînés cette année en raison de la crise sanitaire. Des cadeaux vont être apportés chez les personnes fêtant leur 80 et 90^{ème} anniversaire cette année. Ce sont près de 35 personnes qui recevront la visite d'un membre de l'association. Le conseil municipal remercie l'association pour cette démarche bienvenue.

Club de Handball :

La fédération française de Handball a informé Monsieur le Maire de l'obtention du label argent pour la saison 2018-2019 pour son école de Hand. L'ensemble des conseillers félicitent le club que cette distinction.

Commerçants et artisans de Marigny-le-Lozon

Alimentation :		
BOUCHERIE-CHARCUTERIE DU TERROIR	4 Place Westport	02.33.55.19.53
BOULANGERIE PATISSERIE ASSELOT	12 Rue Auguste Eudeline	02.33.55.15.06
BOULANGERIE PATISSERIE HOUSSET	2 Avenue du 13 juin 1944	02.33.55.11.20
JAMBONS DU BOCAGE	Zone Artisanale de la Chevalerie	02.33.56.01.94
OSTREICULTURE	2 Rue de la Rouxellerie	02.33.55.13.63
SUPERMARCHÉ CARREFOUR MARKET	Zone Artisanale de la Chevalerie	02.33.55.10.25
SUSH-Y-GO VENTE DE SUSHY A EM- PORTER	9 Chemin du Village Compère	07.80.56.22.09
Aménagement engrais matériaux		
TERDICI	26 Route de Saint-Sauveur-Lendelin	02.33.55.19.79
AGRIAL	Zone Artisanale de la Chevalerie	02.33.55.17.34
Ameublement :		
CUISINES REFERENCES	Zone de La Chênée	06.76.70.25.23
Auto-école :		
AUTO ECOLE CONDUIT 50	Rue du capitaine Daireaux	02.33.55.12.02
AUTO ECOLE DES MARAIS	2 Place Westport	02.33.45.60.00
Assurance :		
GROUPAMA ASSURANCES	7 Place Westport	02.33.55.16.24
Banque :		
CREDIT AGRICOLE	10 Place du Docteur Guillard	02.33.77.19.20
CREDIT MUTUEL	2 Place du Docteur Guillard	02.33.05.48.11
Bar PMU :		
BAR DES SPORTIFS + EPICERIE	1 place de l'Eglise - LOZON	02.33.55.16.31
BAR PMU DES SPORTIFS	place du Docteur Guillard	02.33.55.16.31
BAR TABAC LOTO	4 Avenue du 13 juin 1944	02.33.55.19.83
Bâtiment :		
CHAUME et TERRE (KARLE)	6 Rue des 9 Fontaines LOZON	06.32.83.59.26
GARDIE Dominique Peinture	41 Rue du 13 juin 1944	02.33.05.78.79
MARIGNY SERVICES	19a hôtel Menant	02.33.57.83.15
PALLA HABITAT	5 La Chênée	02.33.56.12.69
PEINTURE FLEURET	14 Village Asselin	02.33.55.82.32
PEINTURE-DECORATION LEDOYEN	Rue de Carantilly	02 33 05 65 39
SARL MONROCQ	25 Route de Quibou	02.33.55.14.79
Coiffure Beauté		
AUX CISEAUX ROSES	12 Avenue du 13 juin 1944	02.33.55.08.89
B' ELLES COIFFURE	4 Rue du 8 mai 1945	02.33.05.14.01
CHANGER D'HAIR	1 Place du Docteur Guillard	02 33 55 16 62
LA FEE DU BIEN-ETRE	21 Place Westport	02.33.55.96.63

Commerçants et artisans de Marigny-le-Lozon

Contrôle technique :		
AUTO-CONTRÔLE	Zone Artisanale de la Chevalerie	02.33.55.34.34
Communication et Publicité :		
COPINEW	2 Zone de La Chênée	02.33.56.27.23
IMPRIMERIE GARLAN	Zone de la chevalerie	02.33.77.33.22
INTERSERVICES-EUROCIBLES	12 Centre du clos L'évêque	02.33.55.00.00
L'AUTRE	11 Place Westport	02.33.05.75.78
PRODUCTION AUDIO VISUELLE SIMON Bernard	16 Rue des sports	02.33.55.57.32
Cycles et motoculture :		
L'ATELIER MOTO 50570	7C Rue des Alleux	07.49.23.86.98
GADBLED JEROME	3 La Chênée	02.33.55.12.92
GAZ BIKE	Zone Artisanale de la Chevalerie	02.33.55.55.55
Décoration :		
L'ATELIER	4 rue Auguste Eudeline	02.33.77.94.06
Ebénisterie et menuiserie		
MENUISERIE-EBENISTERIE PIERRE	rue du capitaine Daireaux	02.33.55.11.71
Equitation :		
SELLERIE DE MARIGNY	Z.A de la Chênée	02.33.55.50.31
Espaces verts :		
JB ESPACES VERTS	35 rue du 13 juin 1944	07.81.51.04.66
PALLA BENOIT	Hôtel Pion	02.33.55.64.64
Equipement pour le traitement des eaux		
TECHN'EAU / PLAST'EAU / CHAUDR'EAU	Zone Artisanale de La Chevalerie	02.33.56.62.08/ 02.33.77.18.40 /02.33.05.91.80
Fleuriste :		
ETAMINE (interflora)	5 Place du Docteur Guillard	02.33.55.11.80
Garages :		
DUEZ AUTO LEGENDE	4 A Zone de la Chênée	06.34.64.74.32
L'ATELIER RETRO MODERN	4 A Zone de la Chênée	02.33.57.62.93
FC CARROSSERIE	9 Zone Artisanale de la Chevalerie	06.41.16.33.35
GARAGE CITROEN	Zone de la Chênée	02.33.55.10.10
GARAGE DUTOT (OUEST OCCASION)	Zone Artisanale de la Chevalerie	02.33.55.05.39
GARAGE RENAULT	36 rue du 8 mai 1945	02.33.55.15.28
Lavage auto :		
AUBERT LAVAGE	440 le Rocreuil à Agneaux	02.33.55.15.92
OKI	ZA de la Chênée	

Commerçants et artisans de Marigny-le-lozon

Maitrise d'œuvre / Architecte		
ARCHITECTE LEROUXEL Florence	7 Bis place Westport	02.33.57.61.58.
MAITRISE D'ŒUVRE DOLOUE	9 Place Westport	06.48.78.30.37
Notaire et agence immobilière :		
BERYL IMMOBILIER (agence immobilière)	4 Place du Docteur Guillard	02.33.56.06.60
Maître Anne LELONG-MARTY	17 Bis rue du 8 mai 1945	02.33.55.10.02
Pompes funèbres chambre funéraire		
POMPES FUNEBRES IZABELLE-RENAUD	16 Rue du 13 juin 1944	02.33.55.18.39
Plomberie chauffage électricité		
SARL DEPERIERS CATHERINE	32 Rue du 8 mai 1945	02.33.55.15.05
SAMSON MICKAEL	9 Rue de la Mairie - LOZON	02.33.55.86.81
Travaux publics :		
ENTREPRISE GENET	38 bis Rue du 8 mai 1945	02.33.55.19.04
Transport :		
TAXI GENET	48 Rue Auguste Eudeline	02.33.55.16.23
TRANSPORT ROUTIER (HUBERT NEE)	1 Rue du docteur Philippe Hérouard	02.33.56.62.64
Vêtements :		
DEPOT-VENTE APORIA	20-22-24 Rue Auguste Eudeline	07.52.62.93.22
MAGASINS BLEUS	64 Route de Saint-Lô	02.33.56.61.62
VETEMENTS A DOMICILE THIERRY LECLUZE	37 Résidence de la Vallée	06.19.12.82.24
Restaurant :		
AU CHALET DE MARIGNY	3 Place du Docteur Guillard	02 33 55 06 03
LE FIL DES SAISONS	20 Rue du 8 mai 1945	02.33.55.66.19
Santé :		
Pharmacie Westport	5 Place Westport	02.33.55.15.77
Autres :		
ANTICIP (thermographie, infiltrométrie, DPE, bilan carbone)	8 La Barberie	02.33.55.41.24
MP2B (coupes et Trophées)	2 rue de la Mairie –LOZON	06.80.17.46.63

(Liste non exhaustive)

Tout artisan, commerçant souhaitant figurer sur cette liste, peut contacter la mairie par mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

BIENVENUE ...



M. et Mme HOUSSET

Boulangerie Pâtisserie Housset
2 avenue du 13 Juin 1944
50570 MARIGNY-LE-LOZON
02.33.55.11.20



M. et Mme SEGALA

Pharmacie
5 Place Westport
50570 MARIGNY-LE-LOZON
02.33.55.15.77



Mme CARLIN

Dépôt-Vente Aporia
20-22-24 rue Auguste Eudeline
50570 MARIGNY-LE-LOZON
07.52.62.93.22



Mme LOISEL

Auto Ecole des Marais
2 Place Westport
50570 MARIGNY-LE-LOZON
02.33.45.60.00

MARCHE DE MARIGNY-LE-LOZON



M. Stéphane DOLOUE, agent communal du service technique.



Malgré les restrictions sanitaires dû à la COVID 19, notre marché hebdomadaire a toujours eu lieu grâce à l'investissement du personnel communal qui a toujours été présent.



Le port du masque est obligatoire sur le marché.

STOP AUX INCIVILITÉS !

Pour des raisons sanitaires, afin d'éviter la propagation du virus et protéger les agents de collecte et de traitement des déchets, des gestes simples sont à adopter pour votre équipement de protection.

Vos masques et gants sont à déposer dans un sac poubelle, dans votre bac à ordures ménagères, et en aucun cas dans la nature ou dans votre bac jaune de tri.

Jeter les masques et gants par terre est un délit puni par la loi. Il s'agit d'un dépôt sauvage : les masques et gants ne sont pas biodégradables et mettront plus de 400 ans à s'éliminer dans la nature.



RAMASSONS LES DÉJECTIONS CANINES ET SOYONS CITOYENS !

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres les souvenirs désagréables de son passage et contribuez à rendre notre bourg plus agréable.

La municipalité vous rappelle que des sacs « toutounet » sont à votre disposition en mairie.

INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser en mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Merci de vous présenter en mairie muni de votre carte nationale d'identité et du livret de famille...

AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que la tournée de conservation sera assurée par le géomètre du cadastre



**du 2 novembre au
11 décembre 2020.**

AIDE SOCIALE

Comme les années précédentes, le CCAS a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide

avant le 13 novembre 2020

Les justificatifs de vos ressources à fournir sont :

- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Allocations diverses etc...
- Avis de non imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019.

FERMETURE MAIRIE MARIGNY

En raison de l'emménagement dans ses nouveaux locaux, la Mairie sera fermée du 28 Décembre 2020 au 4 Janvier 2021 inclus.

En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique ou nous adresser un mail.

Le 5 Janvier 2021, nous aurons le plaisir de vous accueillir dans le pôle public.

VISIO RELAIS : SERVICE DISPONIBLE A LA MAIRIE DE MARIGNY

COMMENT ÇA MARCHE ?

Je me rends dans le visio-accueil le plus proche de chez moi.

Je sélectionne le service voulu :

- dialoguer en direct avec un téléconseiller
- ou consulter les sites Internet des organismes.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Gratuit
- Confidentiel
- Simple d'utilisation



JE PEUX

- Bénéficier d'un accompagnement
- Parler avec un téléconseiller en direct
- Échanger des documents



N'hésitez pas à vous renseigner auprès des agents d'accueil de la mairie.

INFOS PRATIQUES



Marigny
COLLECTE SÉLECTIVE 2020

Ordures ménagères
Déchets de cuisine (épouchoires, restes de repas...)
Polystyrène
Barquettes, pots, sacs et sachets en plastique



AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 D	23 V	23 L	23 J	23 D
24 L	24 J	24 M	24 S	24 J
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 L	31 J	31 S	31 M	31 J

Verre
Bouteilles et flacons
Bocaux et pots (sans couvercle, ni bouchons, ni vaisselle)



Emballages
Petits emballages en carton
Bouteilles, bidons et flacons en plastique
Briques alimentaires
Boîtes métalliques, aérosols



Papier
Feuilles, cahiers, courriers, enveloppes (avec ou sans fenêtres)
Journaux, magazines, publicités, catalogues, annuaires (excepté d'enlever le film plastique)



Mémo tri de mes déchets

! Vos poubelles doivent être sorties la veille au soir du jour de collecte.
Les semaines comprenant des jours fériés, reportez-vous à votre calendrier, les collectes peuvent être décalées !

■ Collecte des ordures ménagères BOURG et CAMPAGNE
■ Collecte des sacs jaunes (emballages)
■ Collecte des sacs bleus (tous les papiers)

Renseignements sur la collecte, appeler Saint-Lô Agglo :
02 14 29 00 29 - direction.cvd@saint-lo-agglo.fr - www.saint-lo-agglo.fr



CITEO
Circuler ensemble une nouvelle vie à nos produits

POINT FORT ENVIRONNEMENT

N° Vert 0 800 05 33 72
www.smpf50.fr

Récolteurs mis en place à l'étang



CECI N'EST PAS UNE POUBELLE !

Les récolteurs d'ANPER

Déposez ici tous les déchets que vous trouverez par terre, sur les berges ou même dans les arbres ... Vous participerez ainsi à une étude scientifique importante menée par ANPER-TOS.

Vous voulez parrainer un récolteur ? En savoir plus sur le projet ? Connaître les réponses aux questions des récolteurs ? Aider ANPER à les multiplier aux bords des rivières ?

> <https://anper-tos.fr>

> scannez le FlashCode avec votre smartphone

> contactez nous anper.tos@gmail.com

Récolteur éphémère



Les larves vivent dans l'eau et se nourrissent de débris végétaux et de matières organiques, tout déchet est donc quelque peu gênant ...

Les adultes ont une vie consacrée à la reproduction. Ils n'ont alors ni pièces buccales, ni tube digestif et meurent très vite (d'où leur nom) !

Les éphéméroptères (leur autre nom) sont en grande régression notamment à cause de la pollution lumineuse et la pollution par les pesticides.

Dans le monde il existe :

- 30 espèces ;
- 300 espèces ;
- 3000 espèces ?

Réponse avec le Flashcode ou sur le site d'ANPER



ANPER TOS :

- Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières
- Reconnue d'utilité publique depuis 1985
- Défense de l'Eau et de l'ensemble des milieux aquatiques du territoire (terrestres et maritimes)

PARTENAIRES :



INFOS PRATIQUES



2 bornes de recharge de véhicules électriques sont à disposition des usagers à Marigny-le-Lozon.



À l'aire de covoiturage



devant le collège
rue du 8 mai 1945.

GENDARMERIE NATIONALE

AGEND ET VOUS

**PRENEZ RENDEZ-VOUS,
PAR INTERNET,
AVEC LES GENDARMES
DANS LA BRIGADE DE VOTRE CHOIX**

DEPUIS LE PORTAIL
LANNUAIRE.SERVICE-PUBLIC.FR

ET TOUS LES JOURS SUIVET LA GENDARMERIE SUR
f t i in youtu

Ma gendarmerie en ligne!

OPAH
2020 - 2025

CONSEILS DIAGNOSTICS FINANCEMENT

**OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

« C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER ! »

CDHAT
210 rue Alexis de
Tocqueville
Parc d'Activités du Golf
50000 Saint-Lô
02 33 75 62 40

PERMANENCES SUR RDV A LA MAIRIE DE MARIGNY AU 02.33.75.62.40

Le 2e jeudi du mois de 14h à 17h

L'OPAH, une véritable opportunité pour bénéficier d'aides financières.

Saint-Lô Agglo met en place une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur toutes les communes de l'agglomération pour les 5 années à venir.

Cette OPAH a pour objectif de garantir la qualité du parc privé, son accessibilité et sa performance énergétique en mettant à profit les dispositifs de financement sur l'habitat.

<http://www.saint-lo-agglo.fr/opération-programmée-damélioration-de-lhabitat-opah>

PASSE RECENT

Rencontre avec la batterie du 11ème régiment d'artillerie de marine de Saint-Aubin du Cormier le 27 août 2020.



Fête des associations
Le 5 Septembre 2020



Randonnée du Duo Normand
Le 19 Septembre 2020



Le 26 septembre 2020 : pot de départ en retraite de Dominique LEGLINEL, secrétaire de mairie pendant 37 ans. Nous lui souhaitons une belle retraite.



ZOOM MAISON DE RETRAITE

EHPAD LES HORTENSIAS MARIGNY-LE-LOZON

- L'EHPAD accueille 65 résidents
- L'EHPAD est géré par une association
- L'Ehpad adhère à la



Activités proposées :

- Olympiades
- Ateliers cuisine organisés par le C.L.I.C
- Liens intergénérationnels avec des écoles primaires, le centre de loisirs, le collège.
- Des ateliers divers et variés etc....

Coordonnées:

36 Avenue du 13 Juin 1944
Marigny
50570 MARIGNY-LE-LOZON
Tél : 02.33.77.14.77

EHPAD Les Hortensias

Maison Gourmande Responsable

EHPAD LES HORTENSIAS
MARIGNY LE LOZON

**PORTAGE DE REPAS
A DOMICILE**

NOUVEAU

Livraison des repas

Du lundi au vendredi
Pour tous les jours de la semaine

LOCAL

EHPAD LES HORTENSIAS 36 rue du 13 juin 1944 50570 MARIGNY-LE-LOZON

EHPAD Les Hortensias
36 rue du 13 Juin 1944
50570 MARIGNY LE LOZON

VERS LE LABEL HUMANITUDE

Vous avez plus de 60 ans, vous vous sentez seul(e) ???
L' EHPAD vous propose de venir prendre vos repas

Equilibrés
Variés
Chaleureux

Vous pouvez aussi participer aux animations

N'hésitez plus !
Pour tout renseignement contactez
Mme Carole LEROUGE
Directrice
au 02 33 77 14 75
EHPAD de Marigny le Lozon

Vous aidez votre proche atteint de la maladie Alzheimer ou apparentée.

Vous avez besoin
De comprendre la maladie
D'être accompagné(e)
D'échanger avec d'autres aidants
De vous repérer face aux aides existantes...
D'avoir du temps pour vous

Venez avec votre proche rencontrer nos professionnels

**Au bistrot
de l'EHPAD « Les Hortensias »**

N'hésitez plus !
Pour tout renseignement contactez
Carole LEROUGE
directrice
EHPAD de Marigny le Lozon
au 02 33 77 14 75

CONFÉRENCE DES FINANCIERS
POUR BIEN VIEILLIR

LES SERVICES DANS LA COMMUNE

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26

mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h

Tél : 02.33.56.23.34

mail : mairie.lozon@wanadoo.fr

Permanence de Mme Adèle HOMMET

Conseillère Départementale : SUR RDV

adele.hommet@manche.fr

06.31.40.21.29

GENDARMERIE St Jean-de-Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h30.

LA POSTE **02.33.77.55.00**

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

le samedi de 9h à 12h.

CRECHE **02.33.06.12.37**

ACCUEIL DE LOISIRS **02.33.72.23.98**

Pôle enfance

R.E.P.A.M (relais Enfants **02.33.05.23.84**

Parents assistantes maternelles)

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

MAISON DES JEUNES **06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites

vacances scolaires.

ECOLE JULIEN BODIN **02.33.55.15.93**

ECOLE NOTRE DAME **02.33.55.49.94**

COLLEGE JEAN MONNET **02.33.55.19.86**

MARIGNY TOURISME **02.33.55.08.13**

Chalet place Westport

BIBLIOTHEQUE **02.33.56.81.29**

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h, vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

ASSISTANTE SOCIALE **02.33.77.28.93**

Tous les mardis de 9h à 12h à la mairie

Sur rendez-vous

C.L.I.C **02.33.06.04.71**

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

A.D.M.R **06.65.11.04.10**

Tous les mercredis de 9h30 à 11h45

à l'ancienne Communauté de Communes.

MAISON DE RETRAITE **02.33.77.14.77**

SAUR **02.50.72.40.00**

C.D.H.A.T **02.33.75.64.24**

MISSION LOCALE **02.33.57.17.17**

Sur rendez-vous à la mairie le lundi matin

C.D.R.P **02.33.55.34.30**

DECHETTERIE

Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 14h à 18h

VIE ASSOCIATIVE

Vous trouverez toutes les informations sur les futurs évènements sur le site internet de la commune : mairie-marigny.com